

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013

Le vingt-deux Juillet deux mille treize, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint, M. Guillaume GENDRAUX Adjoint, Mme Sylvie COUTEAU Adjoint, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, M. Michel GORNARD, Mme Marie-Claire RAGOT, M. Arthur JONES.

ETAIENT ABSENTS : M. Loïc RANCHERE, Mme Valérie INGLIN, Mme Dominique COIRIER, Mme Marie-Noëlle AIMARD qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Sylvie COUTEAU, Mme Sylvie MAGNAIN, M. Fabrice MICHELET et Mme Marie Claire RAGOT ainsi que Mme Odile BOSSERT, Mme Martine GENDRAUX et M. Philippe FAUCON non représentés.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Après adoption du compte rendu de la séance en date du 17 Juin 2013, acceptation de deux points à l'ordre du jour «*Proposition de Trafic Communication pour le minibus* » et «*Convention de Partenariat avec Toits Etc* », et suppression du point concernant «*Terrain route de Sauzé-Vaussais – Régularisation de limites de propriété* » qui a pu être régularisé par le géomètre sans délibération s'agissant d'une régularisation d'une erreur matérielle, le Conseil Municipal délibère comme suit :

PRESENTATION PAR LE CAUE 79 DE LA PROCEDURE D'EVOLUTION DU P.O.S (PLAN D'OCCUPATION DES SOLS) EN P.L.U (PLAN LOCAL D'URBANISME)

Monsieur Counil Directeur du Comité d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement des Deux-Sèvres et Monsieur Buffeteau son collaborateur présentent cette structure et expliquent dans quelle mesure le CAUE peut accompagner la collectivité dans sa volonté de faire évoluer le POS en PLU.

Après un échange entre élus et intervenants, il est décidé de surseoir au lancement de cette procédure qui sera reconsidérer en fin d'année.

RAPPORT D'ACTIVITES 2012 D'EDF

Les membres de l'assemblée, destinataires du rapport d'activités 2012 d'ERDF transmis avec la convocation, n'émettent aucune remarque particulière quant à ce document. Monsieur le Maire en souligne les points suivants :

L'acheminement :

- 1350 clients (+0.6 %)
- Energie acheminée : 14 320 000 KWh (+1.27 %)

Clients de la concession au tarif réglementé :

- 1319 abonnements (-0.3 %)
- Energie vendue : 13 390 000KWh (+1.13%)

Le réseau :

- Longueur totale aérien BT : 19 216 m
- Longueur totale souterrain BT : 12510m (+4.1%)
- Longueur totale aérien HTA : 17 519 m
- Longueur totale souterrain HTA : 10923 m (+18.2%)
- Taux d'enfouissement BT : 39.5% (+11%)
- Taux d'enfouissement HTA : 38.4% (+2.5%)

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC 2012 DU SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU 4B – PRODUCTION

Les membres de l'assemblée, destinataires du rapport sur le prix et la qualité du service public 2012 du syndicat mixte d'adduction d'eau 4b – production transmis avec la convocation, n'émettent aucune remarque particulière quant à ce document. Monsieur le Maire en souligne les points suivants :

- Population desservie : 31 257 hab (45 collectivités - 72 communes)
- 26 ressources différentes
- Volume produit directement : 1 520 329 m³
- Volume collectivités adhérentes : 906 349 m³
- Importations : 244 482 m³
- Volume distribué : 2 577 129 m³ (-6.36%)
- Rendement de 95.8%
- 110 km de réseau
- Qualité : très bonne

Monsieur Michel Gornard Vice-président de ce syndicat, donne quelques précisions quant à la distribution précisant notamment que 32 communes sont adhérentes avec toujours de nouvelles demandes d'adhésion de collectivités soumises aux exigences imposées aux Unités de Gestion des Eaux.

DECONSTRUCTION DU BATIMENT PLACE DU PETIT MAURE POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur le Maire indique que l'entreprise SMDT missionnée pour les travaux de déconstruction de la propriété acquise par la commune auprès des Consorts Dézafit, a réalisé l'opération comme prévu, soulignant cependant que comme elle l'avait craint, des « découvertes » non identifiables avant démolition, ont nécessité des travaux supplémentaires immédiatement effectués par souci de sécurité et de consolidation des murs, par le maçon sous-traitant de SMDT (PM Construction) à savoir :

- Consolidation des murs avec enduit ciment fibré
- Réalisation de jambes de force
- Tablier sur cave avec dalle pour cave
- Reprise bout du mur du garage

La prestation initialement prévue (d'un montant de 25 660.65 € HT) comprenait

- Rebouchage des trous de charpente
- Constitution des arases
- Raccordement couverture
- Dégrossissage sur 2cm
- Enduit monocouche, finition grattée

Considérant les prestations effectuées à ce jour (intégration faite des travaux supplémentaires dont le montant, 25 649.32 € HT, est presque égal au montant de la part sous-traitée intégrée au marché initial de SMDT),

sur proposition de la commission « Finances » et après avoir précisé que SMDT a donné son accord de principe quant à cette option qui ne remet pas en cause le montant de sa facture globale,

les élus, à l'unanimité, décident de lancer une nouvelle consultation puisque l'économie du marché initial est modifiée, pour le crépissage du pignon de la propriété Partaud et de la propriété Gourdon, qui sera donc réalisé après l'été. Les riverains concernés ont été prévenus de ce report.

RENOVATION DE LA PLACE CAIL - ECLAIRAGE ET BETON DESACTIVE

Monsieur le Maire rappelle que sur proposition de la commission « Travaux – Infrastructures », la commission « Finances Marchés Publics » a établi un cahier des charges pour

- **La réfection de la place autour de la fontaine, en béton désactivé** comprenant la démolition et la réfection du béton désactivé sur 688m², la fourniture et pose de bornes amovibles.

Il était précisé que le début des travaux est **impératif** au 14/10/2013 pour tenir compte de l'organisation du marché.

3 offres ont été reçues et analysées par la commission qui propose de retenir la mieux-disante eu égard aux critères de sélection qui avaient été fixés à savoir : Prix : 60% - Valeur technique : 10% - Références : 10% - Mode opératoire et durée exécution : 20%

Ainsi sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir l'offre de CTPA de Chauray pour un montant de **47 646.73 € TTC**.

• **L'éclairage** sur la façade nord et le changement de l'éclairage sur la façade sud du Centre Culturel, le cheminement en pavés bleus, l'éclairage des piliers des halles et, en option, le changement des éclairages côté ouest par le même type que côté est (10 éclairages)

2 offres ont été reçues et analysées par la commission qui propose de retenir la mieux-disante eu égard aux critères de sélection qui étaient ainsi définis : Prix : 70% - Valeur technique : 30%

Ainsi sur proposition de la commission et considérant l'inscription budgétaire de 60 000 € pour la globalité de cette opération de rénovation, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la SAS Delaire de Chef Boutonne pour un montant de **19 441.28 euros € TTC** sans intégration de l'option dont la concrétisation sera reconsidérée en fin d'année en fonction de l'évolution du programme 2013 des investissements communaux.

Le montant global de la rénovation de la Place Cail s'élève donc à 67 088.01 € TTC.

PROJET DE CREATION D'UNE MAISON MEDICALE – EVOLUTION DU PROJET

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Communauté de Communes du Cœur du Poitou porteur du projet de construction d'une maison médicale, a reçu notification des aides financières d'un montant global de 460 000 € (DETR : 210 000 € - Conseil Régional : 100 000 € eConseil Général : 150 000 €)

Il précise par ailleurs, que les 4 médecins, le cabinet d'infirmières et le Centre Médico Psycho Pédagogique de Niort se sont engagés à honorer le loyer des locaux mis à disposition.

La Communauté de Communes s'apprête donc à officialiser la concrétisation de cette opération dont le coût prévisionnel pour la CdC, est de 425 000 €.

Le début des travaux est envisagé en décembre 2013 – janvier 2014 pour une livraison fin décembre 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de prendre en charge les différents frais qui seront ensuite répartis entre les diverses collectivités en fonction des projets simultanément réalisés (maison médicale - CdC, gendarmerie-Siggec et aménagement du parking-Commune)

Ainsi, le Conseil Municipal à l'unanimité

- décide de valider la seule offre reçue dans le cadre de la consultation menée et valide donc les devis du Géomètre Labecot de Ruffec concernant respectivement le plan topographique (946.63 € TTC) et le PV de bornage et de reconnaissance de limites (819.26 € TTC)

- mandate le Maire et les adjoints, pour lancer la consultation pour l'étude de sols au regard du cahier des charges qui doit être communiqué par le Maître d'œuvre de la Maison Médicale et pour faire le choix du cabinet pour ne pas retarder son intervention, début septembre 2013.

DECONSTRUCTION DE L'ESPACE KENNEDY – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Eu égard à la consultation menée pour la déconstruction de l'Espace Kennedy dont Monsieur Patrick Coirault présente le résultat et sur proposition de la commission « Finances-Marchés Publics » qui a examiné les 3 offres reçues,

le Conseil Municipal décide de retenir la mieux disante eu vertu des critères de sélection qui étaient :

le Prix : 80%

les Moyens techniques sur chantier : 20%.

Ainsi l'entreprise MLTP de Saint Martin d'Entraigues interviendra après l'été, pour un montant de 97 414.20 € TTC.

ATTRIBUTION D'AIDE FINANCIERE

Madame Sylvie Couteau adjointe responsable de la commission « Animation de la vie locale-Culture-Jeunesse » présente la demande d'aide de 500 €uros formulée par l'association « Surfin'Boutonne » au titre des concerts organisés les 13 Juillet et 14 août 2013.

Regrettant notamment que la 1^{ère} manifestation soit déjà passée au moment de la décision à prendre, le Conseil Municipal par 14 voix pour (1 contre et 3 abstentions) décide d'allouer une aide ramenée à 300 €uros.

GESTION DE L'EAU MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PREFECTORAL DE SECURITE SANITAIRE

Monsieur le Maire rappelle que les directives de l'Arrêté Préfectoral concernant la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, applicable depuis le 01/07/2012 impose à la collectivité de faire à compter du 01/07/2013, des analyses sur 12 points et non 3 (définis en concertation avec l'ARS, Véolia et la commune : *EHPAD les 4 saisons - École maternelle des 2 jardins - École primaire des tulipiers - École du sacré cœur - Collège du sacré cœur - Collège François Truffaut - Lycée professionnel JF Cail - Les chalets de la Héronnière - Les Vaux - Lussais - Rue Robert Béchade - Chemin du Petit Genêt*)

Afin de satisfaire à cette obligation, l'installation de fosses spécifiques est validée pour un montant de 11 028.05 € TTC qui seront autofinancés sur l'excédent d'investissement du budget annexe du service des eaux.

Le coût des analyses de 7 800 € TTC par an sera intégré au contrat de concession de Véolia par la signature d'un 3^{ème} avenant avec effet au 01.01.2014. Le Conseil Municipal autorise d'ores et déjà Monsieur le Maire à le signer. L'incidence de ces compléments d'analyse correspond à une majoration d'environ 0.0625 € /m3 (7 800 € / 125 000m3)

Les analyses à envisager sur le 2^{ème} semestre 2013 seront réalisées par Véolia moyennant un coût de 3 700 € TTC qui sera affecté au budget annexe du service des eaux.

ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL PRESENTATION DU PARTENARIAT ENTRE LA CDC ET L'AGENCE DE L'EAU

Monsieur le Maire indique que ce sujet est présenté à titre informatif et donne lieu à aucune délibération de l'assemblée.

Dans le cadre de la mise en place des périmètres de protection de captages d'eau potable par le SMAEP 4B, l'Agence de l'eau ADOUR GARONNE a décidé d'apporter son aide financière aux habitants, répondant aux critères, pour mettre aux normes, leurs installations d'assainissement non collectif.

Cette aide de l'Agence de l'Eau est de 4 200 € par installation réhabilitée.

Quelques précisions quant à ce programme :

- Nombre de foyers répertoriés : 317 (dont 32 sur la commune de Chef Boutonne)
- Durée prévisionnelle : 3 ans
- 1^{ère} tranche : les 105 premiers foyers seront retenus et s'engageront à réaliser les travaux avant le 30 septembre 2014
- La seconde tranche est conditionnée à la réalisation à hauteur de 70 % de la tranche précédente.
- L'aide de l'Agence de l'Eau transitera par la Communauté de Communes qui versera aux habitants sur production des justificatifs de dépense.

Le périmètre de protection des captages d'eau, concerné a arbitrairement été défini par l'Agence de l'eau et ne peut être revu.

Les renseignements complémentaires sont à demander auprès des services de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou.

Une réunion publique d'information est organisée **le lundi 9 septembre à 18 heures à Gournay (salle des fêtes)**

PRESENTATION DE LA FPU Fiscalité Professionnelle Unique

Monsieur le Maire souhaite informer les élus non délégués de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou qui n'ont pas bénéficié de la présentation des modalités de mise en place de la FPU.

Il en commente les principes ainsi synthétisés :

- Taux CFE unique dans la CdC (Harmonisation sur 5 ans (23.96%))
- Pas de concurrence au sein du territoire
- Économie au service d'un territoire
- Système encouragé par l'Etat avec une DGF bonifiée pour la CdC (+ 60 000 €)
- Mutualisation des pertes si fermetures entreprises
- Reversement par la CdC du montant qu'elle encaisse au lieu et place de la commune initialement bénéficiaire, sur la base du montant qu'elle aura reçu en 2013.
L'unanimité des membres de la commission d'évaluation (1 représentant par commune) sera nécessaire pour fixer ou modifier les modalités d'attribution de compensation.
- Les recettes des nouvelles entreprises sur le territoire communautaire seront versées à la Communauté de Communes du Cœur du Poitou
- Fiscalité FPU obligatoire si regroupement avec Val de Boutonne
- la mise en place de la FPU est une décision unilatérale du conseil communautaire et s'impose aux collectivités membres. C'est pourquoi l'information aux conseillers municipaux est nécessaire.

Et précise que la mise en place sur le territoire communautaire est envisagée pour le 01.01.2014.

VENTE DE L'ANCIENNE BALAYEUSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix de vente de l'ancienne balayeuse en état de fonctionnement mais qui ne correspondait plus aux besoins de la collectivité, à 2 500 €.

Par ailleurs, le Conseil Municipal, par 12 voix pour (3 abstentions) accepte à titre tout à fait exceptionnel dans le cadre de la fête d'anniversaire qui sera organisée par la Société Rullier pour ses 130 ans, l'intervention d'un agent avec la balayeuse communale, à raison de quelques heures qui seront remboursées au tarif horaire de 50 €

CONVENTION AVEC TOITS ETC POUR LA LOCATION DU GITE DE GROUPE

Monsieur le Maire rappelle les termes de la délibération prise le 21 janvier dernier :

Sollicité par l'association « Toits Etc » qui participe à l'hébergement des jeunes sur le Pays Mellois, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de mettre le gite de groupe à disposition de l'association, qui gèrera l'accueil des jeunes de la Maison Familiale Rurale de Brioux sur Boutonne. Cette option permet de compléter et d'adapter l'offre d'hébergement de l'établissement, aux lycéens par alternance.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire qui en a préalablement convenu le principe avec l'association, le Conseil Municipal fixe un tarif spécifique de 8 € par nuitée et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante

Les conditions ont évolué et il s'agit maintenant non pas d'un groupe de 11 étudiants en moyenne mais de 22 étudiants en moyenne par semaine sur 4 jours sur 39 semaines. Il est précisé qu'une personne est employée par l'association Toits etc. pour surveiller de 21 h à 00h.

Sollicité pour une révision du montant du prix de la nuitée, le Conseil Municipal eu égard à ces nouvelles conditions et considérant que cette location contribue à faciliter l'hébergement de ces jeunes sans pour autant empêcher la fréquentation ordinaire du gite de groupe plus accentuée les week-end, à l'unanimité, décide d'appliquer un tarif de 7 € par nuitée ce qui constituera une recette prévisionnelle de 24 000 € environ sur une année scolaire, et autorise ainsi la signature de la convention d'occupation correspondante avec l'association Toits etc.

MINIBUS – TRAFIC COMMUNICATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal informé de la valeur d'environ 6000 €uros d'un véhicule équivalent (équipé pour PMR et kilométrage), par 11 voix pour (4 abstentions), autorise Monsieur le Maire à signer un contrat d'une durée de 3 ans à raison de 1 000 € par an pour un encart communal sur le minibus.

Dans 3 ans, le minibus sera cédé par Trafic Communication à la commune pour l'Euro symbolique.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ERE} CLASSE SUITE A EXAMEN

Madame Elodie Brunaud ayant satisfait à l'examen pour prétendre au poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de créer le poste correspondant et confirme d'ores et déjà la suppression du poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe qu'elle occupe actuellement après avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de Saint Maixent.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Sylvie MAGNAIN Adjoint responsable de la Commission « Affaires sociales » fait le bilan des ventes de matériel et équipement réalisées dans le bâtiment Place du Petit Maure.

Sylvie COUTEAU Adjoint responsable de la Commission « Animation de la vie locale – Culture Jeunesse » se réjouit du bilan des récentes manifestations (foire de Javarzay malgré le contexte pluvieux, animation Nuits romanes, inauguration de l'Eglise Notre Dame le 12 juillet, fête nationale du 14 juillet, le spectacle des Amis du Château de Javarzay... et rappelle le concert Artenetra dans l'Eglise Notre Dame le 25 Juillet 2013.

Par ailleurs, elle invite toutes personnes intéressées pour participer aux Jeux Intercommunes de Sauzé Vaussais (participation de l'équipe de Chef Boutonne le 23.08 et le 31.08 pour la finale le cas échéant) à se manifester en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses avant de clore la séance à 23 heures :

- La souscription lancée pour la rénovation de l'Eglise Notre Dame se poursuit jusqu'à la fin août 2013. Renseignements possibles en mairie de Chef Boutonne.
- La consultation des entreprises est lancée pour la construction de la nouvelle gendarmerie.
- Les sprinklers qui ont été acquis pour l'arrosage du stade récemment enherbé, et qui ne seront plus utiles à la collectivité, sont revendus à un agriculteur à prix coutant y compris le transport.
- Monsieur Simon du Cabinet Parcours missionné pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du carrefour de Javarzay se rendra en mairie le jeudi 23.07 pour une présentation aux élus des 1ères esquisses qu'il a réalisées.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée le 23 septembre 2013 à 20 heures.

Ainsi délibéré le 22 Juillet 2013, en mairie de Chef-Boutonne

Le Maire,
Fabrice MICHELET

Vous pouvez lire ce compte rendu sur le site officiel de la commune : www.chef-boutonne.fr